

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Étaient présents : MMES MOREAU – SIRUGUE – MEVOLHON.

MM. JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE - REIS – GUIDOT – GUIRAO.

Excusée : MME BERTHAUD (procuration à A. JOURDHIER)

MME SOUILLOT (procuration à C.SIRUGUE)

M.DESCOURVIERES (procuration à H.FORT)

Absent :

Secrétaire de séance: M. REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20H30

Compte-rendu de la séance du 6 juillet 2017

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

I – Restauration Eglise

Point sur les travaux : Le maire donne lecture du dernier compte rendu de la réunion de chantier qui s'est tenu le 7 septembre PV n°15. La prochaine réunion de chantier programmée par Monsieur l'architecte est fixée au jeudi 21 septembre 2017 à 11heures.

Concernant la subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour la tranche 2 de travaux, après une ultime relance par courrier le 20/7 dernier sollicitant une subvention exceptionnelle, les services de la Région nous ont contactés pour des pièces complémentaires fin juillet 2017. Notre demande sera examinée lors de la séance plénière du 29 septembre prochain.

II – Commission des Travaux

AIRE DE JEUX : La notification de la DETR, concernant ce projet, est arrivée en mairie le 28 juillet dernier. Le montant attribué est de 5534€. Le devis AJ3M validé a été adressé à l'entreprise début août pour la mise en commande des jeux. L'implantation se fera dans le prolongement de l'école maternelle sur le terrain communal disponible.

LOGEMENT ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE : Le Cabinet B.E.C nous a fait parvenir 3 avant-projets sommaires. La commission des travaux s'est réunie le 7 septembre pour examiner ces documents et a sollicité des modifications. Le Cabinet BEC nous a adressé un A.P.D qu'il convient de valider pour la poursuite de ce dossier et positionner des demandes de subvention entre autre dans le cadre du SICECO et EFFILOGIS concernant les travaux de rénovation énergétique. Dossier à déposer avant la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter l'A.P.D proposé par le Cabinet B.E. Information leur sera donnée de poursuivre le dossier en vue de chiffrer cette opération en vue d'élaborer les demandes de subventions en conséquence.

VOIRIE : Comme évoqué lors du dernier conseil, les services de la MICA ont été contactés pour convenir d'un rendez-vous. L'appui technique de ce service permettra d'élaborer un plan pluriannuel de travaux de

voirie sur notre commune, certains secteurs de notre village nécessitant des travaux d'aménagement conséquents. La réunion est fixée au mardi 3 Octobre à 14heures en mairie.

III – Zone de détente

La sous-commission de sécurité départementale s'est déplacée sur la zone de détente le 19 juillet dernier. De nombreux constats ont été faits. Néanmoins un avis favorable a été émis assorti de prescriptions qui sont : Multiplier l'affichage des consignes de sécurité en différents points du terrain, renforcer le fléchage d'évacuation sur le terrain (un panneau tous les 20m) et jusqu'au point de rassemblement situé au village. Sur le panneau d'affichage bien séparer les consignes de sécurité des autres informations. Par ailleurs cette commission a bien insisté sur le fait que les parcelles doivent être rendues libre de toute occupation en fin de saison et si ce n'est pas le cas, solliciter les services de la Gendarmerie pour constater les infractions. Des remarques ont également été faites sur la protection incendie inexistante de cette zone. Un large débat s'engage sur ce sujet. La question du maintien de cette zone de détente reste posée, sachant que sur 55 emplacements disponibles seuls 28 sont occupés cette année. L'adjoint délégué en charge de ce dossier dressera le bilan de la saison 2017 lors d'un prochain conseil.

Renouvellement du bail de Madame JACOB Sonia, propriétaire d'un chalet Belin.
Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler ce bail.

Impayés Chalet BONVALLAT (chalet Belin).Le maire expose que cette famille n'a pas réglé les charges afférentes à ce chalet depuis de nombreuses années. Environ 1000€. Madame la trésorière a déjà entrepris de nombreuses démarches pour recouvrer cette somme mais en vain. Il est demandé au conseil un avis sur la suite à donner sur ce dossier. Il est décidé de revoir ce dossier avec Madame la Trésorière pour solliciter l'intervention d'un huissier afin d'obtenir le remboursement des sommes dues à défaut reprendre possession de ce chalet situé sur un terrain communal.

IV – Commission Agricole

Plusieurs baux agricoles communaux sont arrivés ou arriveront à échéance. Il convient donc de les renouveler.

Il s'agit des parcelles communales suivantes :

Parcelle ZL 9 louée à M. Martial BEGIN à renouveler jusqu'au 28/2/19.

Parcelles ZL 14 et ZN 30 louées à M. André MAIGRET renouvellement jusqu'au 28/02/2019.

Parcelles ZL 13 et ZP 9 louées à M. Frédéric CROTET renouvellement jusqu'au 28/02/2024.

M. Jacquet se retire, ne prend part ni au débat ni au vote pour le renouvellement des baux ci-dessous :

Parcelles ZL 10 et ZP 9 louées à M. Florian JACQUET renouvellement jusqu'au 31/12/2025

Pour une question d'harmonisation et de gestion pour chacun de ces exploitants, les baux sont renouvelés sur des périodes spécifiques, permettant ainsi, de renouveler l'ensemble des baux communaux d'un exploitant à la même date.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler ces baux.

V – Délibération à la demande de la Trésorerie

Madame la trésorière nous demande de prendre une délibération pour admettre en non-valeur la somme de 25€ correspondant à une pièce sur l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 13 voix pour et une abstention d'admettre cette somme en non-valeur.

VI – Rythmes scolaires

Pour rappel, en juin dernier il a été proposé aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours. Les 3 communes Charrey /Esbarres/Magny ont souhaité revenir à 4 jours. Décision validée dans le cadre du SIVOS et par le conseil d'école de juin 2017. En parallèle, la communauté de communes souhaitait se désengager des NAP, la gestion devenant trop complexe : trouver des animateurs compétents, remplacement des absents.....

Le 6/7/17 Madame la DSDEN nous signifiait son refus d'autoriser le retour à la semaine scolaire de 4 jours sur notre pôle scolaire. Malgré de multiples interventions des élus, conseillers départementaux pour obtenir une révision de cette décision ; les parents en accord avec les élus ont manifesté leur mécontentement. Le mercredi 6/9 a été une matinée école morte. Il en a été de même le mercredi 13/9/17. Pour mémoire, le refus portait sur une réserve concernant le transport scolaire. Or, il n'y a aucun problème sur ce point, sachant que nous avons rassuré les services du transport scolaire, les enfants sont bien pris en charge à la sortie de la classe jusqu'au passage du bus. Le maire a eu l'opportunité de saisir lors d'un entretien oral M. Le Sous-Préfet sur ce sujet ainsi que Madame Anne Catherine LOISIER sénatrice et le Sénateur François Patriat, mais à ce jour nous n'avons pas de retour sur une éventuelle intervention de leur part.

Si la semaine de 4 jours ½ est maintenue, un système de garderie en lien avec les services de la communauté de communes sera proposé aux parents moyennant une participation financière de 15.50€ par mois et par enfant à compter du 1^{er} octobre 2017. Nous n'avons pas d'autre choix que demander une participation financière aux parents sachant que nous ne serons plus éligible au fonds d'amorçage et à l'aide de la CAF n'ayant plus de PEDT (projet éducatif de territoire).

Enfin, ce jour les services de Mme la DASEN nous ont contactés pour nous proposer une rencontre. Les maires de nos trois communes (Charrey/ Esbarres/ Magny) et le Président du S.I.V.O.S seront reçus par Mme la DASEN mardi 19 septembre à 14h.

Néanmoins, si la semaine de 4.5 jours était maintenue, les maires des trois ont convenu d'acter les horaires d'école comme suit par délibération: lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h/12h- 14h/16h15 et le mercredi matin de 9h à 12h.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de valider ces horaires.

VII- Commission des Fêtes et Cérémonies

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 octobre 2017. L'organisation reste la même, repas servi par les conseillers municipaux et animation musicale. Comme chaque année il nous faut délibérer pour l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reconduire cette manifestation.

Deux devis de traiteurs sont présentés concernant les menus. Après un large échange, il est décidé de confier cette prestation au traiteur « Les délices de Kristina » retenu pour l'élaboration du repas (6 voix pour, 3 abstentions et 3 voix pour Le Genty traiteur).

Il en est de même pour les récompenses aux jeunes diplômés, manifestation prévue le samedi 4 novembre 2017 à 18h30 à la salle des Fêtes. Un mandat administratif de 20€ leur sera remis, pour lequel nous devons prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reconduire la cérémonie de récompense aux jeunes diplômés en leur accordant un mandat administratif de 20€.

IX- Informations et Questions diverses

L'arrêt de travail de l'agent technique communal a été prolongé jusqu'au 2 octobre prochain. Les services de la communauté de communes ont été contactés pour la poursuite de la mise à disposition du personnel communautaire dans le cadre de la convention signée en juillet dernier.

Le 7 Juillet 2017, reçu un courrier de la fédération française des échecs nous informant que le label club féminin était de nouveau décerné au club ESBARRES BONNENCONTRE échecs pour la période 207/2019.

Le point à temps a été effectué sur la commune les 4 et 5 septembre par l'entreprise NOIROT en lien avec la communauté de communes.

Le 13 juillet 2017 reçu de Madame La Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, un courrier concernant les questions relatives à la prise de compétence en matière de transports scolaires.

Une vingtaine de nos administrés ont reçu courant juillet dans leur boîte aux lettres, une note d'information signée par le maire concernant la problématique de plantations ou haies gênantes aux abords des voies publiques.

Beau succès des manifestations de cet été sur notre village : Fête de la Moisson, Nuit des étoiles, Vide grenier. Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré et qui se sont impliqués pour la réussite de ces évènements.

Communauté de communes : Présentation du rapport d'activités de la communauté de communes Vendredi 15 septembre, salle des fêtes de Losne à 19 heures. Prochain conseil communautaire le 27 septembre à Brazey. Mercredi 20 septembre réunion d'information sur le transfert de la compétence GEMAPI et jeudi 21 septembre réunion d'information sur le transfert de la compétence eaux pluviales. Dans ce cadre nous avons reçu courrier commun des maires de Trouhans, Pouilly sur Saône et Brazey en Plaine concernant le transfert de compétence assainissement à la communauté de communes et leur désaccord sur ce transfert ayant un assainissement individuel. Le maire donne lecture du courrier.

Reçu copie d'une délibération de la commune de SEURRE qui demande à M. Le Président de la Communauté de Communes de tout mettre en œuvre pour maintenir en fonction l'espace aquatique « Fernand BONNIN » à Seurre et faire procéder à sa réhabilitation dans sa configuration actuelle.

Reçu de la commune de SAMEREY copie d'une motion s'opposant à la fermeture de la déchetterie de LAPERRIÈRE SUR SAÔNE par la communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.